



**« Choisir l'école publique ! »**

**Colloque organisé par le CNAL  
Mercredi 12 novembre 2025 – Lycée hôtelier Jean Drouand**

**Discours OUVERTURE  
Florence Prudhomme – Présidence**

---

Monsieur le Proviseur de l'école hôtelière de Paris Jean Drouant, en charge du dossier laïcité au Snpden UNSA, M. Didier GEORGES

Monsieur le Directeur du pôle politique / actualités de l'IFOP, M. François KRAUS

Madame la Secrétaire générale du CNAL, Mme Marie-Laure TIRELLE, chère Marie-Laure

Chers-es collègues membres du Comité National d'Action Laïque,

Mesdames et messieurs les intervenants et animateurs de nos tables rondes,

Mesdames et messieurs les participants,

Chers-es camarades et chers-es amis-es,

\*\*\*

C'est avec une très grande joie et fierté que je représente aujourd'hui notre Fédération de parents d'élèves, organisation membre du Comité National d'Action Laïque avec nos amis de la Ligue de l'Enseignement, des DDEN, de l'UNSA-Education et du SE-UNSA,

pour ouvrir ce colloque de restitution des travaux menés en 2024-2025 sous la présidence de la FCPE sur le thème « **Choisir l'école publique !** »,

et prendre la parole au nom du CNAL ce 12 novembre 2025 pour fêter, également avec quelques semaines d'avance, les 120 ans de la loi de séparation des églises et de l'état.

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement l'Ecole hôtelière de Paris Jean Drouant et M. Didier GEORGES, pour leur accueil dans ce magnifique établissement, qui incarne l'excellence et le rayonnement d'une formation PUBLIQUE à l'hôtellerie et la restauration.

Permettez-moi également d'exprimer tous les remerciements du CNAL à toutes les experts qui nous ont permis de bénéficier de leurs contributions éclairées dans le cadre des auditions organisées au printemps 2025, dont plusieurs d'entre elles sont présentes parmi nous et participeront aux échanges de nos tables rondes : je les citerai en espérant n'oublier personne,

Emilie KUCHEL  
William MAROIS  
Youssef SOUIDI  
Pierre Michel MENGER  
Pierre MATHIOT  
Martine COHEN  
Alexis DA SILVA  
Laurent FONTENELLE  
Marina GIET

Merci à vous toutes et tous pour vos constats et réflexions, témoignages précieux qui, avec les cahiers de doléances, ont grandement alimenté nos travaux et la rédaction du rapport dont la synthèse vous sera présentée tout à l'heure par Marie Laure TIRELLE.

Permettez-moi enfin de saluer à distance mon collègue et ami, David DUMONT, secrétaire général adjoint de la FCPE qui a assuré avec Maud LE ROSCOUET, ici présente qui animera une des tables rondes, cette présidence du CNAL pendant toute l'année dernière, qui n'a pas pu être présent parmi nous et à qui revenait ce propos d'ouverture. Mes mots seront aussi les siens.

\*\*\*

Le CNAL est depuis 1953 un collectif historique de défense et de promotion de la laïcité dans l'Ecole, une vigie militante qui a vocation à favoriser le rassemblement de toutes les organisations laïques ayant un objectif commun : améliorer l'Ecole publique et laïque, car elle est l'école de tous et la seule école libre.

Son colloque national est organisé ce 12 novembre 2025 à quelques semaines de l'anniversaire des 120 ans la loi du 09 décembre 1905, texte fondateur de la laïcité, ce principe essentiel de notre République, qui façonne notre société et nos institutions.

La loi de 1905 garantissant la laïcité n'est pas seulement un héritage du passé : elle est une promesse constante pour l'émancipation, la liberté, l'égalité et la fraternité.

La laïcité, c'est bien sûr la liberté de conscience, le respect de toutes les convictions, religieuses ou philosophiques. C'est aussi la garantie que nul ne sera discriminé ou privilégié en raison de ses croyances. Elle assure à chacun la possibilité de croire, de ne pas croire, ou de changer de conviction, dans le respect réciproque et la paix civile.

Depuis 120 ans, la laïcité a été contestée, instrumentalisée, dénaturée. Mais elle reste un principe fondateur de la République. Aujourd'hui, elle demeure encore un enjeu central de notre vivre-ensemble, dans un pays toujours plus divers, dans un monde de plus en plus fragilisé par les divisions.

Il est de notre responsabilité collective, dans ce contexte, de rappeler que la laïcité n'est ni une opinion, ni une stigmatisation dirigée contre tels ou tels citoyens. Elle est le cadre commun, le socle sur lequel se construisent le dialogue, la compréhension mutuelle et la fraternité.

Il est également indispensable de rappeler aujourd'hui et ici notre exigence partagée « Argent public, école publique ».

Gwenaëlle CALVES, qui aurait souhaité être présente et s'excuse de ne pas être parmi nous en raison d'autres obligations, dans sa tribune en réaction aux déclarations provocantes du secrétaire général de l'Enseignement Catholique, rappelle d'ailleurs que l'enseignement dispensé dans les établissements privés sous contrat ne peut être qu'un enseignement public et laïc : il est financé sur fonds publics, il est dispensé par des agents publics et il se doit de respecter les programmes d'enseignement public.

Le « caractère propre » des établissements privés sous contrat ne saurait justifier aucune dérogation à cet enseignement laïc, le seul à pouvoir être financé par l'Etat.

Au-delà de notre revendication historique sur le financement des politiques éducatives publiques, nous serons d'accord pour partager le constat du déséquilibre grandissant dans l'aménagement du territoire en matière d'offre éducative.

Aujourd'hui, des choix politiques, nationaux ou locaux, fracturent l'école en ne permettant plus à des parents de scolariser leur enfant à l'école publique, en ne garantissant plus l'effectivité du droit et par conséquent la liberté même de choix des parents, en imposant à ces derniers de scolariser leurs enfants dans des établissements confessionnels, ne respectant pas leur liberté de conscience et impactant leur réalité économique.

De nombreux territoires sont aujourd'hui encore et malheureusement non suffisamment pourvus en Écoles publiques, dans le Morbihan, en Vendée ou encore en Maine et Loire, le fameux « Grand ouest » qui concentre 30% des établissements privés sous contrat mais aussi dans des territoires ruraux de l'Occitanie ou d'Auvergne Rhône Alpes. La désertification scolaire, subie ou organisée, et les fermetures d'établissements publics y profitent à l'enseignement privé.

Dans ces territoires, la promesse républicaine n'est plus au rendez-vous, l'idéal laïc n'assure plus la liberté de conscience. Il faut donc que nous trouvions collectivement le moyen de peser dans les orientations politiques pour éviter que cette rupture d'égalité ne devienne une fracture de notre universalité.

Lors des prochaines échéances électorales, il nous faudra rester fidèle au projet initial de cette loi de 1905 et revendiquer, exiger, défendre la liberté de chacune et chacun dans un espace commun fraternel.

\*\*\*

C'est au nom de ces convictions que le CNAL, sous la présidence FCPE, a porté l'année dernière un programme d'étude ayant pour thème « le choix de l'école publique ».

Un thème issu des constats et interrogations des parents des écoles publiques sur le terrain :

*"pas normal que je ne puisse pas inscrire mon enfant dans le collège/ le lycée public du secteur"*

*"comment faire pour rejoindre l'école publique la plus proche ?"*

*"où va se retrouver mon enfant à la rentrée ?"*

*"comment se fait-il que pour telle filière professionnelle ou pour tel bac technologique je sois obligé de me tourner vers le privé ?"*

Des travaux sur l'accès à l'école publique, sur les choix des parents quant à l'école qu'ils souhaitent pour leur enfant, sur leur possibilité même de choisir l'école publique à travers une question paradoxale qui s'est retrouvée posée / s'est imposée : " la liberté de choisir l'école publique est-elle garantie sur tout le territoire ?"

*"Bien sûr que non !"* répondent les parents du grand ouest (dont nous sommes plusieurs à faire partie aujourd'hui, Maud, Laurent, Natalia).

*"Pas sûr, pas partout, pas toujours"* observent les spécialistes.

La liberté d'enseignement, la liberté de choisir l'école privée, semble bien se retourner contre l'école publique sur de trop nombreux territoires, alors que l'École publique est un droit, comme tout service public, et que les autres modalités de scolarisation relèvent d'un choix des familles, garanti par la liberté d'enseignement.

L'inversion du paradigme s'est progressivement effectuée dans certaines régions où l'école privée est désormais hégémonique, alors même que notre sondage réalisé en septembre 2025, révèle qu'une majorité des français sont « très attachés » à l'école publique, notamment parce qu'elle est l'école de l'ouverture, de la mixité sociale, de l'égalité, de la liberté de conscience, du « vivre ensemble ».

Les auditions menées par le CNAL et le sondage IFOP diligenté ont confirmé les constats faits localement par les parents, mais aussi amené des surprises et de nouvelles interrogations auxquelles les tables rondes apporteront peut-être quelques réponses :

*Quels sont les obstacles qui limitent l'accès à l'école publique ? Comment garantir à tous l'accès à l'école publique ? Pourquoi certaines familles choisissent-elles l'école privée ? Quelle école voulons-nous, sur la base de quelles valeurs ? Quels choix pour l'école publique, pour la société, pour la démocratie ?*

Le CNAL a formulé dans son rapport des préconisations pour garantir et promouvoir l'école publique et ses valeurs, pour faire reculer aussi les idées fausses. Avec pour objectif de permettre à toutes les familles de faire le choix de l'École publique tout au long de la scolarité de leurs enfants, en adéquation avec les valeurs qu'elles portent et pour leur réussite scolaire et sociale.

\*\*\*

Alors, pour comprendre ce glissement vers le séparatisme scolaire, ce qui limite l'accès à l'École publique et ce qui, au contraire, peut encourager à son choix et permettre qu'elle soit le 1<sup>er</sup> choix éducatif en tout point du territoire national, pour tous les élèves et pour tous les parcours, nous allons aujourd'hui nourrir notre réflexion collective au travers de différents moments :

- La présentation des résultats de l'enquête IFOP.
- La synthèse des auditions et des cahiers de doléances.
- Une première table ronde sur la scolarisation où seront abordés les devoirs de l'Etat et les droits des parents.
- Une deuxième table ronde qui traitera de l'École publique et école privée : quel choix pour quelle école ?
- Et enfin une troisième et dernière table ronde où sera abordé le choix politique de la promotion de l'École publique.

Je remercie une nouvelle fois chaleureusement tous les intervenants-tes, les responsables associatifs et d'organisations, élus-es et citoyens, qui ont répondu présents-tes.

Je salue également l'investissement de toutes celles et ceux qui, au sein du Comité National d'Action Laïque ont œuvré pour la réalisation de cette journée et qui œuvrent au quotidien pour que nous continuions à faire vivre l'idéal laïque et gagner la bataille pour la seule école libre, celle de la République.

Nous espérons que cette journée de réflexions apportera elle aussi des pistes d'actions pour que l'école publique puisse reprendre sa place véritable, celle de l'école de tous et pour tous.

Je nous souhaite à toutes et à tous une très belle journée et d'excellents travaux.